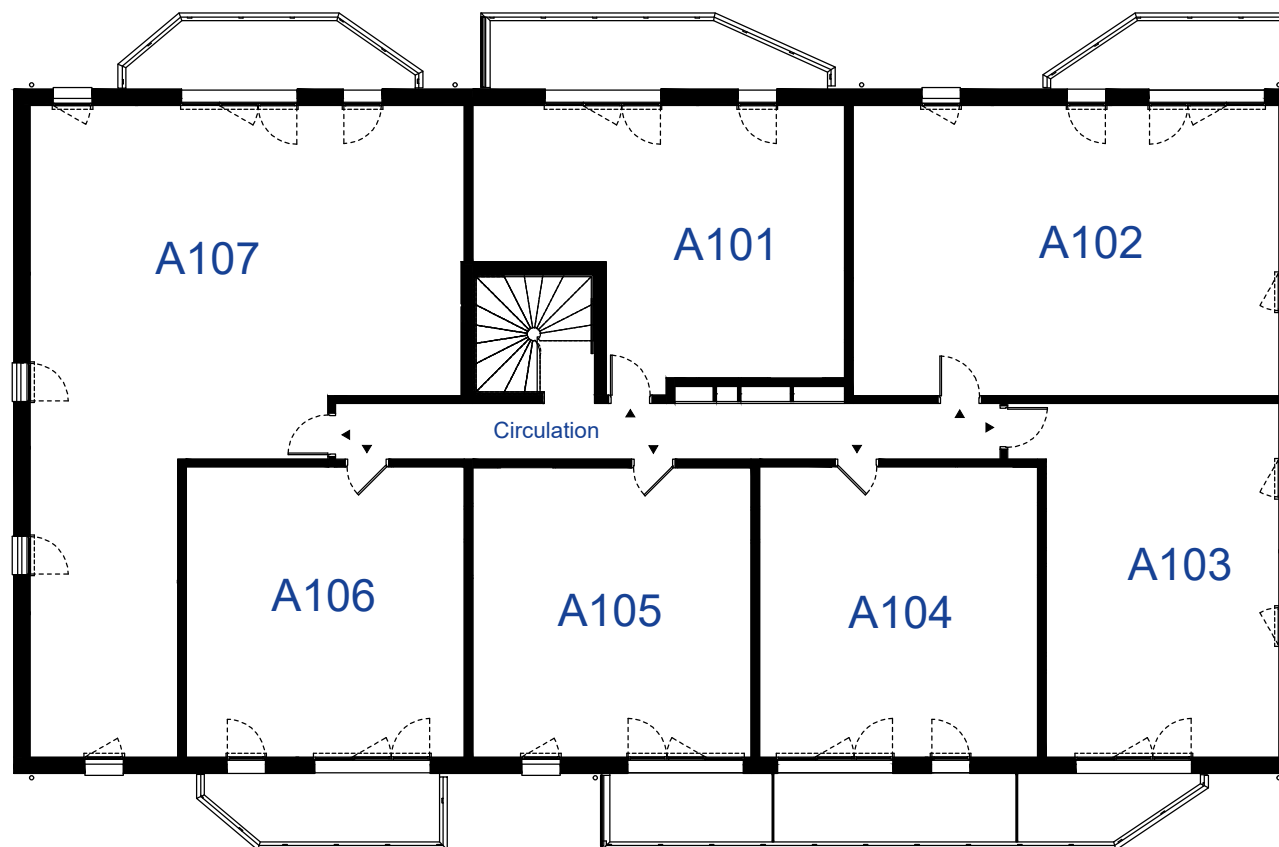
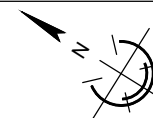


BÂTIMENT A

PLAN DE NIVEAU DU PREMIER ETAGE



0 2m 5m 10m

NOTA : Le présent plan exprime les dispositions générales du local susceptibles d'adaptation technique, de dimension et d'organisation en fonction des nécessités techniques de réalisation. Les cotes et les surfaces peuvent subir des modifications mineures lors de l'élaboration des plans d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites et faux-plafonds, n'apparaissent pas systématiquement.

ataraxia

filiale de

Crédit Mutuel
Immobilier